



N° de résolution
ou annotation

Adoption du règlement n°491-23 modifiant le plan d'urbanisme no 398-12 afin d'annexer à son territoire une partie de celui de la ville de Lac-Mégantic

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Nantes a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement modifiant le plan d'urbanisme n° 398-12 qui est entré en vigueur le 8 novembre 2012;

ATTENDU QUE le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé, en date du 12 mai 2023, le règlement numéro 480-22 de la Municipalité de Nantes ayant pour but d'annexer à son territoire une partie de celui de la ville de Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE le conseil désire inclure l'intégration de la partie du territoire visé par le règlement numéro 480-22;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 15 août 2023 et une séance de consultation a été tenue le 10 octobre 2023;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté le 12 septembre 2023 et un deuxième projet de règlement le 10 octobre 2023;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Richard Grenier, **appuyé par** Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus présents de décréter par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement modifiant le plan d'urbanisme n° 398-12 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement;

ARTICLE 2

La carte NAN-PU-3 est modifiée afin d'intégrer l'ensemble du lot 3 479 397 (anciennement du territoire de la ville de Lac-Mégantic) sous l'affectation de Récréation (Type 1);

ARTICLE 3

Adopté à Nantes, ce 14 novembre 2023.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME au Livre des Délibérations, le 14 novembre 2023.

DONNÉ, à la Municipalité de Nantes, le 27 novembre 2023.

Avis de motion	Le 15 août 2023
Adoption du premier règlement	Le 12 septembre 2023
Consultation publique	Le 10 octobre 2023
Adoption d'un deuxième règlement	Le 10 octobre 2023
Règlement adopté	14 novembre 2023
Entrée en vigueur (approbation de la MRC)	

Daniel Gendron
Maire

Ali Mohammed Ayachi
Directeur général Greffier-trésorier



N° de résolution
ou annotation